



Groupe de travail « Suivi de la convention et du plan Handi-Cap inclusion 2023/2025 et du bilan DOETH 2023 » Du 25 octobre 2023

Paris, le 31 octobre 2023

L'UNSA était représentée par Erwann Coppéré, Martine Harnichard, Isabelle Lafargue et Marc Valente.

Plan Handi-Cap au MASA peut mieux faire !

Bilan 2023 - Déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (effectifs 2022)

Au titre des effectifs 2022, 1 288 agents ont été bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), ce qui équivaut à un taux de 4,45 %, en deçà des 6 % du taux légal. Pour l'obtenir, il manque 423 agents. En pourcentage, cela représente 62 % de femmes pour 38 % d'hommes.

L'enseignement agricole fait figure de mauvais élève avec un taux d'emploi inférieur à 4 %.

La DGER étant absente de ce GT, l'UNSA a demandé une réflexion plus poussée lors d'un groupe de travail dédié à ce problème de taux d'emploi.

L'administration centrale est également sous le seuil des 4 % ; le chef du service RH indique que l'administration va mettre tout en œuvre dans les prochaines années pour recruter un maximum d'agents en situation de handicap pour faire évoluer le taux vers celui requis.

La moitié des agents en situation de handicap se trouve dans la tranche d'âge 41 à 55 ans. L'administration signale que l'axe dédié au maintien dans l'emploi constitue le poste majeur de dépenses pour les crédits accordés aux aides.

Elle rappelle la boîte générique dédié aux questions relevant du handicap :
correspondant-handicap.sg@agriculture.gouv.fr

Bilan des recrutements d'agents et d'apprentis en situation de handicap sur la période 2020-2022

L'objectif initial fixé était de 36 recrutements par an. Malheureusement, l'objectif n'a pas été atteint pour diverses raisons (manque de candidat, candidats non retenus à l'issue de la période de stage, etc...) et seulement 85 recrutements ont été réalisés.

Il en est de même pour les apprentis avec un objectif de 2 apprentis par an et seulement 4 apprentis en formation.



Plan Handi-Cap et inclusion 2023-2025

Cinq axes ont été identifiés :

- Structurer la gouvernance et renforcer l'engagement de la communauté de travail, au niveau central et dans les services déconcentrés, à intégrer les enjeux de la politique du handicap.
- Mettre en place une politique proactive de recrutement des personnes en situation de handicap.
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement pour inaptitude des agents en situation de handicap, notamment dans le secteur de l'enseignement agricole et des métiers d'inspection en abattoirs.
- Veiller au juste déroulement des carrières des agents en situation de handicap en adéquation avec leurs compétences.
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la communication de la communauté de travail pour faire évoluer le handicap et accompagner la mise en œuvre de la politique handicap.

Pour cela, le MASA prévoit une augmentation financière de 34 % par rapport à la convention précédente (FIPHFP/MASA), avec un taux de participation du ministère à hauteur de 45,12 %.

Pour l'UNSA, il faut également inclure les postes BREXIT, les postes d'inspection aux frontières et les postes à Rungis dans le dispositif prévention handicap.

Plan d'actions 2023-2025

La politique handicap et inclusion est portée à haut niveau à travers la nomination de Mme RICHARD-PEJUS comme membre titulaire du comité national du FIPHFP.

L'administration veut mener une politique proactive de recrutements d'agents et d'apprentis en situation de handicap d'ici 2025 avec un objectif de 80 recrutements, toutes modalités confondues, et de 8 apprentis pour la rentrée 2023.

Il est prévu la publication d'une FAQ accessible à toutes et tous, une politique de communication interne (avec des référents handicap) et externe vers des écoles spécialisées, en direction des jeunes en situation de handicap...

L'information et la sensibilisation vers le collectif de travail et les encadrants feront également l'objet de toutes les attentions sur toutes les formes de handicap, visible ou invisible.

Il est nécessaire de renforcer la mise en qualité des données des agents BOE, en lien avec les services compétents.

L'accessibilité aux formations est une action engagée depuis le début de cette année.

L'UNSA demande que la formation sensibilisation soit plus importante auprès de toutes et tous. Des modules dans les formations internes doivent être intégrés pour sensibiliser le maximum de personnes. La promotion de recrutement au sein du MASA de personnes en situation de handicap doit également être réalisée dans les salons professionnels.

Elle considère qu'une réunion par an est nettement insuffisante pour suivre l'évolution des recrutements.

Elle demande la parution d'une note pour rappeler que les agents en situation de handicap peuvent faire valoir leur droit à avancement sur leur poste sans les contraindre à mobilité.

Elle demande s'il y aura un suivi effectif systématique du personnel en situation de handicap en PNA dans les autres ministères par les IGAPS.

De même, elle demande la parution de l'arrêté ministériel qui donne les possibilités pour les agents titulaires de promotion par détachement selon le décret <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041880760>

Enfin, l'UNSA demande l'ouverture d'une négociation collective sur le sujet du handicap pour aboutir à un accord sur ce sujet.

En ce qui concerne l'ouverture d'une négociation collective, l'administration y répond favorablement, et nous informe qu'une IGAPS référente a été nommée pour le suivi du personnel en situation de handicap en PNA, en la personne de Madame Catherine Rogy, de la MAPS Nord-Est.

Pour le sujet des promotions, l'administration y travaille et la publication sera effective en 2024.

L'administration rappelle l'importance de remplir le questionnaire du baromètre social. A ce stade, il y a peu de participation ; l'échéance est repoussée au 10 novembre prochain

Penser à remplir, avant le 10 novembre 2023, le baromètre social 2023 du MASA, outil efficace pour évaluer la qualité de vie et les conditions de travail au sein du ministère.

[Je participe](#)